

IUT de VILLE D'AVRAY
Département GMP

Suivi par :
P. Meunier (Recrutement)
G. Colombier (Direction des études)

Téléphone : 01 40 97 57 90
Secrétariat : 01 40 97 57 85
E-mail : secretariat-gmp@liste.parisnanterre.fr

VILLE D'AVRAY,
Le 18/06/2019

Objet : Convocation rentrée en 2^{ème} année de DUT GMP à l'IUT de Ville d'Avray

Vous entrez en 2^{ème} année de la formation DUT Génie Mécanique et Productique à l'IUT de Ville d'Avray. La rentrée des étudiants de 2^{ème} année de DUT GMP aura lieu le :

**Mardi 3 septembre 2019
à 08h30 – Amphi Jean Crabol (A2)**

Programme de la demi-journée :

- 08h30 – 11h00 : Accueil et présentation du directeur des études, responsable des stages et responsable des poursuites d'études.
- 11h15 : Début des cours (amphi)

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous prie de recevoir, l'expression de mes salutations les meilleures.

Attention ! Vous devrez obligatoirement venir avec :

- Votre carte étudiant mise à jour pour 2019-2020 (le document pour mise à jour vous a été délivré à la suite de votre inscription administrative.)
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile où doivent figurer vos nom et prénom ainsi qu'une mention indiquant qu'elle couvre l'année universitaire 2019-2020.

Sans ces documents, vous ne serez pas accepté en cours.

P. Meunier (Recrutement)
G. Colombier (Direction des études)
secretariat-gmp@liste.parisnanterre.fr

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure Parcoursup, votre candidature a été retenue pour le département GMP de l'IUT de Ville d'Avray.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gmp@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en DUT.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).